

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

"LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO"

Valide du : 22/02/2025 au 21/07/2025

REGLEMENT DU JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

LEADER TEAM – TEAM FLEMBBO

20 ANS DU TEAM FLEMBBO 2005-2025

Article 1 - Société organisatrice La société LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO, Société à responsabilité limitée, au capital de 30000,00 €, inscrite au Registre du Commerce de Créteil

Immatriculation au RCS, numéro 490322104 R.C.S Créteil

Ayant son siège social

75 Avenue de Verdun 94200 IVRY SUR SEINE FRANCE

, représentée par son Gérant

Mr ENGEL LAURENT

Organise un jeu avec obligation d'achat intitulé "LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO"

(Ci-après dénommé "le Jeu").

Les modalités de participation et de désignation des gagnants sont décrites dans ce règlement (ci-après dénommé "le Règlement"). Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 – Durée du jeu

Le Jeu se déroulera du 22 Février 2025 à 10h00 au 21 juillet 2025 à 09h00

Montant en Euros

Si tous les produits mis en vente, 2025 TEE-SHIRTS sont vendus avant le 21 juillet 2025 à 09h00, le jeu prendra fin.

Article 3 – Les prix total des 87 lots est de **41267.79. EUROS TTC**

LISTE DES 85 LOTS :

1	400 NINJA KAWSAKI Mondial 300 SSP 2024	16000
2	YZ 125 YAMAHA 2T 2000	2400
3	PW 50 YAMAHA	2300

4	E MOI SYM ELECTRIQUE 50 CC NOIR	2100
5	COMPTEUR Racing I2M LITE	1340
6	LIGNE COMPLETE 400 NINJA TITANE LEO VINCI	1200
7	I phone 16 - 256 Go - Noir	
	Réf Apple : MYEE3ZD/A PRO IT CONSEIL	1099
8	TENTE PIRELLI 3X3 avec les 4 contés	1000
9	Kit commande de frein arrière au guidon ACCOSSATO EVOX RACING	1000
10	Té inf et sup racing ZX6R MOTOTRON	700
11	Casque L RS MORAX Répliquât LOIC ARBEL	650
12	Train PIRELLI SBK 125/200	550
13	Ordinateur portable	450
14	Caméra insta360	400
15	Train PIRELLI V3 120/180	400
16	Casque S RSMORAX WINTER TEST CARBONE	400
17	Casque M RSMORAX WINTER TEST CARBONE	400
18	Filtre a air SPRINT FILTER 400 NINJA	390
19	Filtre a air SPRINT FILTER 400 NINJA	390
20	Filtre a air SPRINT FILTER 400 NINJA	390
21	Couverture chauffante PRO EXTREM MOTOTRON 125/200 ROUGE	350
22	Couverture chauffante PRO EXTREM MOTOTRON 110/140 JAUNE	320
23	SAC VOYAGE PIRELLI RACING	310
24	SAC VOYAGE PIRELLI RACING	310
25	PACK PHOTO CIRCUIT GM PLUS +	300
26	Couverture chauffante SMART MOTOTRON 125/200 NOIR	250
27	1000 FLYERS avec conception FEM OFFSET	250

28	Housse Moto MYCOVER Extérieur	250
29	Commande reculé Racing CBR 1000 MOTOTRON	240
30	Commande reculée Racing MV AGUSTA MOTOTRON	240
31	Commande reculée Racing MV AGUSTA MOTO TRON	240
31	Commande reculée Racing MV AGUSTA MOTOTRON	240
33	Commande reculée Racing MV AGUSTA MOTOTRON	240
34	Bon révision MIDAS VITRY SUR SEINE	200
35	KIT décoration moto stickers project	200
36	Pack spécial transport Référence PACKTRANSPORT MOTO VISION	199.99
37	Sous combinaison Moto racer air2 FFM SKEED Chaussettes SKEED EVOX RACING	174.80
38	SONIC 28 PCS 3/8	145
39	2 pass SBK NEVERS MAGNY COURS 2025	140
40	2 pass SBK NEVERS MAGNY COURS 2025	140
41	2 pass SBK NEVERS MAGNY COURS 2025	140
42	TAPIS SPRINT FILTER	110
43	VESTE L TEAM FLEMBBO 2025	105
44	Paire de wheelie bag – sac EVOX RACING	99.90
45	SWEAT L TEAM FLEMBBO 2025	89
46	SWEAT XL TEAM FLEMBBO 2025	89
47	KIT levier embrayage racing MOTOTRON	80

48	KIT levier embrayage racing	
	MOTOTRON	80
49	KIT levier embrayage racing	
	MOTOTRON	80
50	4X 1 L HUILE 4T	80
51	3X 1 L HUILE 2T SORT	75
52	TSHIRT BLEU TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
53	TSHIRT BLEU TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
54	TSHIRT BLEU TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
55	TSHIRT BLEU TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
56	TSHIRT BLEU TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
57	TSHIRT BLEU TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
58	TSHIRT ROUGE TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
59	TSHIRT ROUGE TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
60	TSHIRT BLEU CLAIR TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
61	TSHIRT BLEU CLAIR TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
62	TSHIRT ROSE TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
63	TSHIRT VIOLET TEAM FLEMBBO 2025	
	Avec casquette TEAM FLEMBBO 2025	75
64	Protection levier D et G MOTOTRON	75

65	Veste S2 CONCEPT L	75
66	1 pass SBK NEVERS MAGNY COURS 2026	70
67	SWEAT S2 CONCEPT L	70
68	HELMET BAG	
	Casquette modèle racing	
	Sac protection visière	
	EVOX RACING	69.70
69	3 Boxers S2 CONCEPT	60
70	Bouchon Réservoir RACING SUZUKI	60
71	Bouchon Réservoir RACING HONDA	60
72	Bouchon Réservoir RACING KAWASAKI	60
73	Bouchon Réservoir RACING KAWASAKI	60
74	Housse de moto , house cuir	
	EVOX RACING	59.90
75	Sweat RSMORAX taille M	49
76	Sweat RSMORAX taille M	49
77	Batterie ctz10s	49
78	Parapluie EVOX RACING	39.90
79	Protection levier RACING MOTOTRON D	35
80	Protection levier RACING MOTOTRON G	35
81	Casquette RSMORAX	30
82	Casquette RSMORAX	30
83	TSHIRT EVOX RACING	29.90
84	TSHIRT EVOX RACING	29.90
85	TSHIRT EVOX RACING	29.90
86	TSHIRT EVOX RACING	29.90
87	2 Casquettes evox racing	25

TOTAL 41267.79 EUROS TTC

Les frais liés à la récupération du lot 1, 2, 3 et 4 seront à la charge du gagnant et seront à récupérer auprès de l'organisateur.

Les lots de 5 à 87 seront envoyés par mondial relais 7 jours après le tirage fait par l'ETUDE FARRUCH.

Les lots attribués ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. Sauf cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le Participant doit, entre le 21 janvier 2025 à 9h00 au 21 Juillet 2025 à 09h00 :

Se rendre sur <https://motomeca.com/>

Acheter un t-shirt LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO d'un montant de 25 euros TTC y rajouter les frais de port facturés à hauteur de 2.1 euros TTC pour la France métropolitaine et la Corse, ou 6.95 euros TTC pour les autres pays d 'EUROPE.

Remplir les champs obligatoires

NOM/ PRENOM/ ADRESSE/ TELEPHONE/ EMAIL

Les candidatures seront validées et inscrites au tirage au sort uniquement pour les participants qui suivent correctement ces étapes.

Les Participants doivent être informés :

- Que toute annulation ou demande de remboursement annulera la participation au jeu;
- En cas de litige PayPal non résolu en faveur de LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO ou en cas de non-paiement intégral du tee-shirt la participation au Jeu sera annulée et le tee-shirt redeviendra à la propriété de LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO.

Article 5 – Désignation des gagnants :

Le tirage au sort des gagnants sera effectué par la société organisatrice, sous le contrôle de Maître Me FARRUCH ou Me LEGRAIN – Commissaire de Justice, y demeurant

ETUDE FARRUCH

40 AVENUE MARCEAU

75008 PARIS

Le tirage au sort sera réalisé le 22 juillet 2025 à 9h00, suivant la clôture du jeu, parmi toutes les participations complètes (comme décrit à l'Article 2).

Article 6 – Participants :

La participation au jeu se fait exclusivement en ligne, excluant tout autre moyen, y compris par voie postale. La participation implique l'acceptation sans réserve de ce règlement, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, etc.) et des lois et règlements applicables aux jeux-concours en France. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (âgée d'au moins 18 ans) résidant en France métropolitaine et dans l'Europe, (y compris en Corse), ayant un accès à internet fixe et une adresse e-mail personnel à laquelle elle peut être contactée pour les besoins du jeu (ci-après "le Participant")

Article 7 - Limites à la participation

Le jeu n'est pas ouvert aux membres du personnel de la société organisatrice.

Toute demande de participation ou participation réalisée en fraude de ces dispositions entraîne le rejet ou l'annulation rétroactive de l'inscription.

Article 8 – Information du gagnant et remise des lots

Les gagnants seront informés directement par l'entreprise organisatrice du jeu par téléphone et par e-mail des gains dans un délai de dix (10) jours à compter du tirage au sort. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même fournies lors de son inscription. En cas de contestation, seuls les listings des participants fournis par l'entreprise organisatrice seront pris en compte. Les prix, non réclamés par les gagnants dans un délai de deux semaines (14 jours) seront perdus.

Les gagnants autorisent l'entreprise organisatrice à publier leurs noms sur internet ou sur tout autre support qu'elle juge utile. Le nom des gagnants des 5 premiers lots seront affichés sur le site après le tirage au sort.

Les 3 premiers gagnants acceptent que la remise du prix soit filmée et diffusée sur les réseaux sociaux, internet, télévision et tout autre support de communication.

L'entreprise organisatrice se dégage de toute responsabilité dans les cas où un participant qui aurait acheté un produit concerné par le jeu sur le site n'aurait pas reçu le produit à temps pour pouvoir renvoyer, dans les délais susmentionnés, les justificatifs nécessaires. En général, l'entreprise organisatrice se dégage de toute responsabilité quant à la compatibilité des délais en cas d'achat sur internet. Aucune dérogation ne sera admise. Toutes coordonnées incomplètes ou inexactes seront considérées comme nulles et empêcheront le gagnant désigné par tirage au sort d'obtenir sa dotation. En général, les participations au jeu seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contraire au présent règlement.

Article 9 - Modification du jeu et du règlement :

La société organisatrice se réserve le droit de reporter, de prolonger ou raccourcir le jeu, ainsi que de modifier toutes les conditions d'accès et/ou les modalités d'exécution, sans avoir à en justifier et sans engager sa responsabilité. Toutes les modifications du règlement seront annoncées sur la page du jeu et seront en vigueur à compter de leur publication. Les participants seront considérés comme ayant accepté ces modifications en continuant de participer au jeu à compter de la date de modification.

Article 10 - Vie privée - Informatique et libertés :

Les informations personnelles collectées dans le formulaire de participation sont requises. Elles sont destinées uniquement à l'organisateur de la société et uniquement pour prendre en compte la participation au jeu, pour gérer les gagnants, pour attribuer les prix et pour respecter les obligations légales et réglementaires. Elles peuvent être transmises à des prestataires de services et des sous-traitants auxquels l'organisateur de la société pourrait faire appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu. Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants ont le droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations les concernant sur simple demande écrite adressée à l'adresse du jeu. L'exercice du droit de suppression des informations concernant un participant entraînera l'annulation de sa participation au jeu.

Article 11 - Dépôt du règlement du jeu Le règlement est déposé a

L'Etude FARRUCH, Commissaire de Justice , y demeurant, 40 AVENUE MARCEAU 75008 PARIS

Article 12 - Communication du règlement

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur la page du site

<https://motomeca.com/>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. La demande sera adressée à la société LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO 75 avenue de Verdun 94200 IVRY SUR SEINE France

Le remboursement des frais de la demande se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique si un courrier a été adressé.

Article 13 - Remboursement des frais de participation

Les participants qui respectent les conditions d'accès et de participation au jeu peuvent obtenir un remboursement des frais de participation en faisant une demande écrite à l'adresse du jeu avant le 7 mai 2025 à minuit ou au plus tard 10 jours calendaires après la date de la facture du fournisseur d'accès internet s'ils la reçoivent après la date limite.

La demande de remboursement doit comporter les informations suivantes de manière lisible :

- nom, prénom et adresse complète du participant ;
- nom du jeu et URL du site ;
- date et heure de connexion ;
- copie détaillée de la facture du fournisseur d'accès avec la date et horaire de connexion clairement soulignée ;
- RIB ou RIP pour la France métropolitaine ou la Belgique au nom du participant.

La société organisatrice ne rembourse que les participants qui ont accédé au site <https://motomeca.com/> à partir d'une connexion internet fixe et qui respectent les conditions d'accès et de participation au jeu. Les demandes incomplètes, illisibles ou envoyées à une autre adresse que l'adresse du jeu ou après la date limite seront considérées comme nulles

Article 14 - Responsabilités

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la remise des lots gagnés de manière valide. Il est rappelé que l'Internet n'est pas sécurisé, la société organisatrice ne peut donc être tenue pour responsable de la contamination par des virus potentiels ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal du participant. Il décline toute responsabilité pour les conséquences de la connexion des participants au réseau via le site **<https://motomeca.com/>**.

En particulier, la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées, ainsi que des conséquences sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques ou du matériel de réception qui empêche le bon déroulement du jeu.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques ou du matériel de réception qui empêche le bon déroulement du jeu.

La société organisatrice ne sera également pas responsable si un ou plusieurs participants ne peuvent se connecter au site <https://motomeca.com/> ou jouer à cause de tout problème technique lié, par exemple, à l'encombrement du réseau. La Société Organisatrice peut annuler tout ou partie du jeu si des fraudeurs interviennent sous quelque forme que ce soit, notamment par voie informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans ce cas, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice fera tout son possible pour permettre l'accès au jeu sur le site <https://motomeca.com/> en tout temps, sans être tenue à aucune obligation d'y parvenir.

La Société Organisatrice peut à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou de mise à jour, interrompre l'accès au site <https://motomeca.com/> et au jeu .

La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable d'un quelconque incident ou accident qui pourrait survenir pendant la jouissance des lots attribués et/ou de leur utilisation incorrecte par le gagnant.

Article 15 - Contestations – Loi applicable – Litiges

La participation au jeu vaut acceptation entière et sans réserve de la part des joueurs du présent règlement. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes doivent être envoyées par écrit à l'organisateur, La société LEADER TEAM- TEAM FLEMBBO ,75 avenue de Verdun ,94200 IVRY SUR SEINE ,France , dans les deux mois suivant la fin du concours (selon le timbre postal). Le présent jeu est soumis au droit français de sorte que les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.